

Paris, le

Bureau du budget spécial

**ARRETE N°2022 – 0002
FIXANT LE MONTANT DES RETRIBUTIONS DUES POUR
LES SERVICES DIVERS RENDUS PAR LA BRIGADE DE
SAPEURS-POMPIERS DE PARIS**

Le préfet de police,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil de Paris n° D. 1421 du 23 septembre 1985 modifiée fixant les taux de base à prendre en compte pour le calcul des redevances pour services divers rendus par la brigade de sapeurs-pompiers de Paris dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;

Vu la délibération du Conseil de Paris n°2021 PP 129 des 14 au 17 décembre 2021 portant adoption du budget spécial de la préfecture de police pour 2022 et autorisant le relèvement des diverses taxes pour services rendus, droits et tarifs perçus au profit dudit budget ;

Vu la délibération du Conseil de Paris n°2022 PP 23 des 22 au 25 mars 2022 portant modification des arrêtés de tarifs pour 2022 ;

Sur la proposition du général commandant la brigade de sapeurs-pompiers de Paris,

A R R E T E :

Article 1

Le montant des rétributions dues pour les services divers rendus par la brigade de sapeurs-pompiers de Paris (B.S.P.P.) dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne et la Ville de Paris est fixé comme indiqué aux articles 2 à 14 ci-après.

L'application de cet arrêté est distincte de la mise en œuvre des conventions de partenariat.

Article 2

Le tarif des diverses productions éditées par la B.S.P.P. est fixé comme suit :

I- Tarif des brochures techniques (hors B.S.P. 200.2)

	Tarif en euros
1°) Brochures techniques (B.S.P. hors B.S.P. 200.2) pour personnel de la B.S.P.P. et réservistes :	
- Impression en N&B	
- de 100 pages	3,25
+ de 100 pages	6,45
- Impression couleur	
- de 100 pages	6,45
+ de 100 pages	13,20
2°) Brochures techniques (B.S.P. hors B.S.P. 200.2) et statistiques pour autres demandeurs :	
- Impression en N&B	
- de 100 pages	21,80
+ de 100 pages	32,30
- Impression couleur	
- de 100 pages	31,30
+ de 100 pages	43,90

II - Tarif des brochures techniques B.S.P. 200.2

Impression des B.S.P. 200.2 pour le personnel de la BSPP :

- Impression N&B (+500 pages) : 10,50 €
- Impression couleur (+500 pages) : 29,35 €

III- Tarif des autres productions

	Tarif en euros
1°) <u>pour personnel de la B.S.P.P. et réservistes (et organismes assimilés) :</u>	
1.1. prospectus, affiche format A6/A5/A4 :	
Impression en N&B (100 ex.)	3,15
Impression couleur (100 ex.)	6,30
1.2. affiche format A3 :	
Impression N&B (100 ex.)	6,30
Impression couleur (100 ex.)	12,50
1.3. Plan technique :	
Papier (1 ex.)	6,30
Rigide (1 ex.)	23,00
2°) <u>pour organismes d'Etat :</u>	
2.1 prospectus, affiche format A6/A5/A4 :	
Impression en N&B (100 ex.)	9,50
Impression couleur (100 ex.)	18,90
2.2 affiche format A3 :	
Impression N&B (100 ex.)	18,90
Impression couleur (100 ex.)	37,90
2.3 plan technique :	
Papier (1 ex)	18,90
Rigide (1 ex)	68,30

Article 3

Le tarif de la redevance pour travaux et reproductions photographiques et vidéo est fixé comme suit :

I- Archives de l'année

i- Tarif des reproductions photographiques :

1°) Reproductions photographiques au profit du personnel de la B.S.P.P., des ministères et organismes assimilés :

Format	10 x 15	18 x 24	20x30	30 x 45	50 x 75	80x200
Tarif en euros	0,56	3,30	4,30	10,60	17,00	26,20

2°) Collage sur carton rigide hors coût de reproductions photographiques pour personnels de la B.S.P.P., ministères et organismes assimilés :

Format	18 x 24	20x30	30 x 45	50 x 75
Tarif en euros	1,75	2,20	4,30	10,60

3°) Reproductions photographiques pour presse, agences de publicité, sociétés de production, sites internet, etc. :

Tirage de la publication	Insertion déclarée et autorisée par CDT B.S.P.P.						
	Vignette 1/8 page	1/4 page	1/2 page	3/4 page	Pleine page	Double page	Couverture
+ 1 500 000 ex	155,50	312,70	436,95	583,35	936,45	1498,75	1124,50
de 800 000 ex à 1 500 000 ex	135,55	271,15	374,70	500,30	780,85	1249,65	1020,50
de 400 000 ex à 800 000 ex	130,20	259,60	364,70	385,20	625,40	1019,95	937,45
de 200 000 ex à 400 000 ex	109,25	218,60	260,10	312,70	396,20	635,30	583,25
de 100 000 ex à 200 000 ex	88,25	177,05	208,10	218,60	365,25	583,30	458,25
de 40 000 ex à 100 000 ex	84,00	166,55	187,55	197,55	250,15	396,20	354,70
de 15 000 ex à 40 000 ex	57,20	114,50	142,45	156,05	198,05	312,70	301,70
de 10 000 ex à 15 000 ex	54,00	108,20	135,00	146,05	177,60	292,30	281,20
- de 10 000 ex	37,80	75,65	95,60	116,65	150,20	250,15	261,15

Mise à disposition de photographies pour sites Internet	Tarifs identiques à ceux appliqués pour 1/4 page du tableau ci-dessus.
---	--

4°) Prise de vue photographique pour des personnes extérieures à la BSPP

- en studio : shooting pour 3 photos (portrait professionnel) sur un fond uni en format numérique HD- durée 30 mn : 57,75 €

- en extérieur : shooting – durée 1 heure : 126,05€

5°) Posters exposés pour la décoration de stands d'exposition :

Tarif en euros

Format	Organismes d'Etat	Organismes privés
18 x 24	10,00	31,50
30 x 40	31,50	62,00
50 x 70	62,00	124,50

ii - Tarif des reproductions vidéo :

1°) Reproductions vidéo ou DVD pour personnels de la B.S.P.P., ministères et organismes assimilés :

Durée	Moins de 60 minutes	Plus de 60 minutes	Présentation B.S.P.P.
Tarif en euros	12,70	24,95	16,50

2°) Reproductions vidéo pour presse, agences de publicité, sociétés de production, sites Internet, etc. :

- par minute de reportage en euros..... 312,20 €

3°) Reproductions vidéo et montages pour professionnels et assimilés de la sécurité :

- par minute de reportage en euros..... 156,05 €

4°) Droits d'exploitation des photographies pour des conférences, séminaires, etc. :

- pour tout support multimédia (fourni par le demandeur)..... 5,80 € l'image,

5°) Magazine vidéo des sapeurs-pompiers de Paris :

- support DVD en euros18,90 €

II- Archives comprise entre un an et cinq ans

i- Tarif des reproductions photographiques :

1°) Reproductions photographiques au profit du personnel de la B.S.P.P., des ministères et organismes assimilés :

Format	10 x 15	18 x 24	20x30	30 x 45	50 x 75	80x200
Tarif en euros	1,12	6,45	8,50	21,20	34,05	52,40

2°) Collage sur carton rigide hors coût de reproductions photographiques pour personnels de la B.S.P.P., ministères et organismes assimilés :

Format	18 x 24	20x30	30 x 45	50 x 75
Tarif en euros	3,40	4,45	8,45	21,20

3°) Reproductions photographiques pour presse, agences de publicité, sociétés de production, sites internet, etc. :

Tirage de la publication	Insertion déclarée et autorisée par CDT B.S.P.P.						
	Vignette 1/8 page	1/4 page	1/2 page	3/4 page	Pleine page	Double page	Couverture
+ 1 500 000 ex	311,10	625,30	874,50	1166,70	1872,90	2997,55	2249,15
de 800 000 ex à 1 500 000 ex	271,15	542,30	749,45	1000,60	1561,70	2499,30	2041,00
de 400 000 ex à 800 000 ex	260,55	519,25	729,45	770,45	1250,75	2040,00	1874,90
de 200 000 ex à 400 000 ex	219,45	437,20	520,30	625,35	792,50	1270,65	1166,55
de 100 000 ex à 200 000 ex	176,55	354,15	416,20	437,20	730,45	1166,65	916,50
de 40 000 ex à 100 000 ex	168,10	333,20	375,20	395,20	500,30	792,30	709,45
de 15 000 ex à 40 000 ex	114,40	229,05	284,80	312,20	396,20	625,35	603,30
de 10 000 ex à 15 000 ex	108,15	216,45	270,05	292,20	355,20	584,35	562,30
- de 10 000 ex	75,75	151,20	191,20	233,20	300,35	500,30	522,30

Mise à disposition de photographies pour sites Internet	Tarifs identiques à ceux appliqués pour 1/4 page du tableau ci-dessus.
---	--

ii- Tarif des reproductions vidéo :

1°) Reproductions vidéo ou DVD pour personnels de la B.S.P.P., ministères et organismes assimilés :

Durée	Moins de 60 minutes	Plus de 60 minutes	Présentation B.S.P.P.
Tarif en euros	25,55	50,40	33,00

2°) Reproductions vidéo pour presse, agences de publicité, sociétés de production, sites Internet, etc. :

- par minute de reportage en euros..... 624,00 €

3°) Reproductions vidéo et montages pour professionnels et assimilés de la sécurité :

- par minute de reportage en euros..... 312,00 €

4°) Droits d'exploitation des photographies pour des conférences, séminaires, etc. :

- pour tout support multimédia (fourni par le demandeur)11,60 € l'image,

5°) Magazine vidéo des sapeurs-pompiers de Paris :

- support DVD en euros37,85 €

III- Archives de plus de cinq ans

i- Tarif des reproductions photographiques :

1°) Reproductions photographiques au profit du personnel de la B.S.P.P., des ministères et organismes assimilés :

Format	10 x 15	18 x 24	20x30	30 x 45	50 x 75	80x200
Tarif en euros	2,85	16,20	21,35	53,00	85,20	131,05

2°) Collage sur carton rigide hors coût de reproductions photographiques pour personnels de la B.S.P.P., ministères et organismes assimilés :

Format	18 x 24	20x30	30 x 45	50 x 75
Tarif en euros	8,40	11,05	21,35	53,00

3°) Reproductions photographiques pour presse, agences de publicité, sociétés de production, sites internet, etc. :

Tirage de la publication	Insertion déclarée et autorisée par CDT B.S.P.P.						
	Vignette 1/8 page	1/4 page	1/2 page	3/4 page	Pleine page	Double page	Couverture
+ 1 500 000 ex	777,85	1563,40	2186,25	2916,70	4682,15	7493,90	5622,80
de 800 000 ex à 1 500 000 ex	677,90	1355,80	187,15	2501,55	3904,30	6248,25	5102,50
de 400 000 ex à 800 000 ex	651,00	1298,15	1823,60	1926,10	3126,95	5099,95	4687,35
de 200 000 ex à 400 000 ex	546,30	1093,10	1300,70	1563,40	1981,25	3176,65	2916,45
de 100 000 ex à 200 000 ex	441,45	885,50	1040,60	1092,10	1826,15	2916,70	2291,35
de 40 000 ex à 100 000 ex	420,35	833,00	938,05	986,45	1250,75	1981,25	1773,60
de 15 000 ex à 40 000 ex	286,15	572,80	712,20	780,40	990,60	1563,45	1508,25
de 10 000 ex à 15 000 ex	270,50	541,15	675,30	730,45	888,05	1460,95	1405,80
- de 10 000 ex	189,30	378,05	478,00	573,80	751,05	1250,75	1302,80

Mise à disposition de photographies pour sites Internet	Tarifs identiques à ceux appliqués pour 1/4 page du tableau ci-dessus.
---	--

ii- Tarif des reproductions vidéo :

1°) Reproductions vidéo ou DVD pour personnels de la B.S.P.P., ministères et organismes assimilés :

Durée	Moins de 60 minutes	Plus de 60 minutes	Présentation B.S.P.P.
Tarif en euros	63,80	125,85	82,65

2°) Reproductions vidéo pour presse, agences de publicité, sociétés de production, sites Internet, etc. :

- par minute de reportage en euros..... 1560,90 €

3°) Reproductions vidéo et montages pour professionnels et assimilés de la sécurité :

- par minute de reportage en euros..... 780,45 €

4°) Droits d'exploitation des photographies pour des conférences, séminaires, etc. :

- pour tout support multimédia (fourni par le demandeur)..... 29,05 € l'image,

5°) Magazine vidéo des sapeurs-pompiers de Paris :

- support DVD en euros94,70 €

Article 4

Les transports sanitaires inter-hospitaliers effectués par le service de santé de la B.S.P.P. sont rétribués, conformément au tarif du ministère chargé de la santé, sur la base de 344,70 euros par tranche d'une demi-heure pour les transports terrestres.

Ce montant est réajusté en fonction de l'évolution des tarifs appliqués par le ministère précité et le service de santé des armées.

Article 5

Les transports et/ou brancardages bariatriques utilisés pour assurer le retour à domicile de personnes obèses sur saisine d'un établissement de santé (public ou privé).

1°) Personnel employé :

En euros	Taux normal		Taux majoré Service fourni entre 21 h et 6 h, Service fourni dimanches et jours fériés	
	1 ^{ère} heure	Par heure supplémentaire	1 ^{ère} heure	par heure supplémentaire
Officier	83,70	105,00	111,85	166,95
Sous-officier	62,40	80,00	84,20	124,80
Militaire du rang	43,20	51,50	55,65	85,25

2°) Engins utilisés :

En euros	Taux normal en euros		Taux majoré en euros Service fourni entre 21 h et 6 h, dimanches et jours fériés	
	1 ^{ère} heure	par heure supplémentaire	1 ^{ère} heure	par heure supplémentaire
a) véhicules spécialisés (ambulance de réanimation...etc...)	162,20	99,75	189,95	162,70

b) véhicules de lutte contre l'incendie, échelles, bras élévateur articulé, ...etc...	244,10	162,70	283,70	242,80
---	--------	--------	--------	--------

Article 6

La rétribution due pour la délivrance des documents ci-après est fixée comme suit, frais d'envoi inclus :

- études statistiques demandées par des organismes privés (1)
 - * version papier 59,30 €
 - * version CD ROM..... 49,95 €

(1) à l'exception des administrations de l'Etat et des collectivités publiques pour lesquelles ces copies sont délivrées gracieusement.

Article 7

Participation à une étude scientifique médicale dont le promoteur est un laboratoire pharmaceutique.

Les niveaux de tarification dépendent de l'investissement de travail nécessaire du personnel de la division santé de la BSPP.

Les montants sont compris pour chaque observation complète et exploitable en fonction de la difficulté du travail demandé :

Personnel médical	Tarif en euros
Niveau 1	321,00
Niveau 2	428,00
Niveau 3	535,00
Niveau 4	642,00
Niveau 5	749,00
Niveau 6	856,00
Niveau 7	963,00

Article 8

Tarification des interventions hors champs de l'article L.1424-2 du Code général des collectivités territoriales :

Intitulé	Tarif en euros
Levée de doute, sociétés de télésurveillance Lorsqu'une société de télésurveillance ou de téléassistance sollicite la BSPP pour un déclenchement d'alarme et qu'il s'avère qu'il n'y a pas de sinistre (aucune intervention de la part des sapeurs-pompiers) ou que l'état de la victime ne justifie pas l'intervention d'un secours d'urgence, la BSPP établit une facturation à l'encontre de ladite société de télésurveillance ou de téléassistance.	212,00€

Article 9

Les tarifs de l'enseignement du secourisme et des stages sont fixés comme suit :

1°) L'enseignement du secourisme par le personnel de la B.S.P.P. est rétribué selon les tarifs horaires ci-après selon qu'il est assuré :

- par les médecins et officiers..... 53,50 €
- par les sous-officiers et militaires du rang..... 45,75 €

2°) Les tarifs des stages internes assurés à la B.S.P.P. au bénéfice de civils et militaires français et étrangers (hors conventions particulières ou partenariats) sont fixés comme suit :

Intitulé	Durée	Coût Journalier en euros
* Commandant des opérations de secours et directeur des secours médicaux	23 jours	271,45
* Officier poste de commandement	13 jours	209,65
* Officier de garde compagnie et 1 ^{er} médecin	16 jours	212,20
* Agent de prévention (PRV1)	10 jours	192,00
* Spécialisation en matière de prévention et d'intervention face aux risques chimiques (RCH) :		
- Niveau 1	7 jours	175,60
- Niveau 2	10 jours	175,60
- Niveau 3	16 jours	175,60
ou radiologiques (RAD) :		
- Niveau 1	5 jours	175,60
- Niveau 2	10 jours	175,60
- Niveau 3	16 jours	175,60
Formation de maintien des acquis NRBC (FMA)	1 jour	73,60
* Module complémentaire SSIAP 1	5 jours	191,05
* Recyclage SSIAP 1	3 jours	147,25
* Remise à niveau SSIAP 1	3 jours	140,05
* Module complémentaire SSIAP 2	5 jours	191,60
* SSIAP 2	10 jours	179,20
* Recyclage SSIAP 2	3 jours	165,30
* Remise à niveau SSIAP 2	3 jours	153,00
* Module complémentaire SSIAP 3	5 jours	153,00
* Recyclage SSIAP 3	3 jours	191,05
* Remise à niveau SSIAP 3	5 jours	178,75
* Pédagogie appliquée à l'emploi de formateur de formateurs – Unité d'enseignement « conception et encadrement d'une action de formation »	10 jours	153,00
* Pédagogie Initiale et Commune de Formateur – Pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours	15 jours	106,05

* Formation continue de Formateur de Formateurs	1 jour	106,05
* Formation continue de Formateur aux premiers secours	1 jour	106,05
* Module complémentaire de pédagogie appliquée aux emplois opérationnels de niveau 1 (PAE1)	3 jours	106,05
* Conduite et mise en œuvre des moyens élévateurs aériens – Conducteur et manipulateur	3 jours	106,05
Conduite opérationnelle – formation théorique et pratique (tutorat ultérieur à charge de l'organisme bénéficiaire)	1 jour	106,05
* Exploration de longue durée (ELD)	10 jours	128,75
* Moniteur incendie	10 jours	238,45
* Formateur incendie	10 jours	238,45
* Gestion stratégique des crises majeures de sécurité civile	3 jours	428,60
* Sensibilisation à la reconnaissance et à l'intervention en milieu périlleux (IMP 1)	5 jours	106,05
* Intervention en milieu périlleux de niveau 2 (IMP 2)	10 jours	159,65
* Sauvetage – déblaiement :		
- Niveau 1 ;	5 jours	169,95
- Niveau 2 ;	10 jours	191,35
- Niveau 3.	10 jours	232,80
* Formation au port de l'ARI	1 jour	371,85
* Formation au brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA)	Stage	304,00/stagiaire
* Recyclage au brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA)	Stage	60,80/stagiaire
Formation spécifiques BAC PRO par élève:		
PFMP incendie ;	4 semaines	340,85
Visite médicale BSPP ;	/	51,50
Paquetage	/	21,05
Semaine découverte	1 semaine	68,15

3) Prestations spécifiques médicales :

- Location mannequin seul à la journée :
 - moyenne fidélité (adulte ALS, obstétrique, pédiatrique, nouveau-né) : 1 060,50 € la journée ;
 - haute-fidélité adulte (SimMan 3G) : 2 121,00 € la journée.
- Journée de formation par simulation médicale (7 heures de formation – 12 stagiaires) :
 - simulation médicale haute-fidélité adulte : 253,50 € par stagiaire et par jour ;
 - simulation médicale moyenne fidélité adulte : 168,60 € par stagiaire et par jour ;
 - simulation médicale obstétricale ou pédiatrique : 168,60 € par stagiaire.

- Mise à disposition de personnel médical :
 - mise à disposition d'un médecin avec matériel d'urgence pour soutien médical :
901,00 € la demi-journée ; 1 591,00 €/24h.
 - mise à disposition d'un infirmier avec matériel d'urgence pour soutien médical :
477,00 € la demi-journée ; 954,00 € la journée entière (24h).

4°) Mise à disposition de matériels médicaux par le Bureau Pharmacie et Ingénierie Biomédicale de la BSPP :

Type de matériel biomédical	Modèle BSPP	Durée amortissement (années)	TOTAL FORFAIT ANNUEL APPAREIL NON AMORTI (années 1 à A)	TOTAL FORFAIT ANNUEL APPAREIL AMORTI* (années > A)
Moniteur défibrillateur secourisme	SCHILLER DEFIGUARD Touch 7 SAV	5	2 830 €	225 €
Aspirateur de mucosités	WIENMANN Accuvac LITE	5	181 €	0 €
Moniteur défibrillateur médical	SCHILLER DEFIGUARD Touch 7 MED	5	5 485 €	275 €
Pousse-seringue	B-BRAUN Perfusor Space	5	353 €	74 €
Respirateur de réa. pré-hospitalière	AIR LIQUIDE HALTHCARE Monnal T60	5	3 830 €	710 €
Défibrillateur automatique externe	STRYKER CR2	5	319 €	53 €
Planche à masser	STRYKER LUCAS 3	10	2 827 €	890 €
Oxymètre de pouls carboxy/met-hémoglobine	MASSIMO RAD 57	5	719 €	50 €
Automate hématocrite	HEMOCUE Hb 801+	5	345 €	50 €

* La maintenance curative est forfaitarisée pendant la durée d'amortissement du matériel, pour les matériels appartenant au parc BSPP ou hors parc mais de modèle identique. Au-delà de la durée d'amortissement pour les matériels BSPP, et pour les matériels hors parc, la maintenance curative est facturée au coût réel, soit la main d'œuvre (100 € de l'heure) et les pièces détachées et/ou le coût d'intervention par le distributeur officiel si le BPIB n'est pas en mesure, ou non habilité, à réaliser la maintenance.

Nomenclature	Désignation	Tarif TTC
ACT	Attelle cervicaux thoracique	86,69 €
ACT_A01	Sac de transport	27,44 €
ACT_A02	Sangle mentonnière imperméable	4,31 €
ACT_A03	Sangle frontale imperméable	4,31 €

ASPI_LITE_A01	Sac de protection accuvac lite avec sangle de transport	142,80 €
ASPI_LITE_A04	Tuyaux a vide pour bocal de sécrétion	5,28 €
ASPI_LITE_A09	Raccord coude gris pour réservoir serres réutilisable	5,40 €
ASPI_LITE_A68	Bocal de recueil de mucosité	3,77 €
ASPI_LITE_A69	Raccord coude blanc	4,02 €
ATT_A01	Sac de transport pour attelle	36,95 €
ATT_A03	Pompe a dépression compacte a1	46,68 €
ATT_AVANT_BRAS	Attelle a dépression avant bras	84,46 €
ATT_BRAS	Attelle a dépression bras	97,37 €
ATT_JAMBE	Attelle a dépression jambe	123,20 €
BOITE_PLASTIQUE	Boite frigo conditionnement kit accouchement et patch	10,00 €
BOITE_TPSV	Trousse premiers secours pour véhicules tpsv	12,66 €
CARDIO_PUMP	Cardio pump sans métronome	403,66 €
CARDIO_PUMP_A01	Ventouse cardio pump anneau rigide	110,53 €
CHAISE_CHAPUIS	Chaise portoir confort plus et ses accessoires	1 210,96 €
CHAISE_CHAPUIS_P01	Toile chaise	169,20 €
CHAISE_CHAPUIS_P02	Sangle chaise portoir	48,00 €
CISEAUX_JESCO	Ciseaux universels de jesco a pansements et vêtements	2,69 €
CIV_RELEVAGE	Brancard cuillère civière de relevage	147,80 €
CIV_SOUPLE	Portoir souple xl en tissu enduit imperméable et résistant	33,59 €
CIV_SOUPLE_EXT	Portoir souple d'extraction	67,07 €
COLLIER_ADU_T1	Collier cervical adulte petite taille	59,72 €
COLLIER_ADU_T2	Collier cervical adulte taille moyenne	59,72 €
COLLIER_ADU_T3	Collier cervical adulte grande taille	59,72 €
COLLIER_PEDIA_T1	Collier cervical pédiatrique taille 1	59,72 €
COLLIER_PEDIA_T2	Collier cervical pédiatrique taille 2	59,72 €
COLLIER_PEDIA_T3	Collier cervical pédiatrique taille 3	59,72 €
COLLIER_SACCOCHE	Sac de transport pour colliers cervicaux	14,16 €
DAE_BOITIER	Boitier mural intérieur pour dsa/dae	71,84 €
DEXTRO	Accu-Chek GUIDE - Lecteur mmol/L	0,00 €
DEXTRO_P01	Pochette accu check	14,28 €
LAMPE_PUPILLE	Lampe de diagnostique	2,23 €
LOT_CANICULE	Sacoche iso 9l rouge	196,08 €
LOT_CANICULE_A01	Pulvérisateur gachette T0.80	5,99 €
LOT_CANICULE_A02	Ice pack	0,00 €
MAT_DEPRESSION	MATELAS A DEPRESSION 10 G + option plots et sangles sup	447,44 €
MAT_DEPRESSION_A01	Pompe a dépression rapido 4 double effet	16,90 €
MAT_DEPRESSION_A03	Sac de transport 110*55*30	42,23 €
OXY_POUL	Oxymètre de pouls	34,80 €
PLAN_DUR	Plan dur	158,74 €

PLAN_DUR_A01	Sangle araignée	38,40 €
PLAN_DUR_A02	Immobilisateur de tête a dépression	152,02 €
PLAN_DUR_A03	Sacoche pour transport sangle araignée	12,60 €
POCHE_MYSTIC_BV	Poche coloris bleu clair ou vert mystic	46,80 €
POCHE_MYSTIC_A01	Mousqueton mini noire	13,80 €
PORTE_DOC	Porte documents coloris rouge	44,64 €
RESCUE_KID	Attache pédiatrique au brancard rescue kid	178,85 €
RESCUE_KID_A01	Attache pédiatrique au brancard rescue kid	17,10 €
S_CUT	Outil de découpe S-cut Qe	33,48 €
SAC_OXYGENO_TYPE2	Sac d'oxygénothérapie decall iii couleur bleu nuit	176,03 €
SAC_TRAUMA	Sac a dos d'intervention matrix couleur bleu nuit	188,70 €
SAC_TENU_BIO	Sac tenue biologique risques exceptionnelles	27,58 €
SAC_URGENCE	Sac secours médical o2 - 52l	195,19 €
TENSIO_MANUEL	Kypia manobrassard adulte bleu stéthoscope trousse	38,76 €
THERMO_ELECTRO	Thermomètre visiofocus	124,25 €
THERMO_MANUEL	Thermomètre médical électronique individuel	3,90 €
TOUCH7_A01	Capteur spo2 adulte Incscdi	128,77 €
TOUCH7_A02	Câble patient red25 Inc4ra	241,55 €
TOUCH7_A03	Batterie rechargeable 4 3 ah li ion	376,32 €
TOUCH7_A04	Poche latérale gauche pour sacoche de t7 pni	91,20 €
TOUCH7_A05	Poche latérale droite pour sacoche de t7 ecg	91,20 €
TOUCH7_A06	Poche frontale pour sacoche de t7	76,80 €
TOUCH7_A07	Bandoulière pour sacoche defigard t7	14,40 €
TOUCH7_A08	Poignée pour sacoche	31,32 €
TOUCH7_A09	Cable ecg 4 brins a fiches boutons pressions 1 05 m	297,60 €
TOUCH7_A10	Cable ecg extension 6 brins a fiches boutons pressions	278,40 €
TOUCH7_A11	Brassard pni pédiatrique 10 19 cm	56,64 €
TOUCH7_A12	Brassard pni adulte m 25 35 c	56,64 €
TOUCH7_A13	Brassard pni adulte l 33 47 cm	56,64 €
TOUCH7_A14	Tubulure brassard pni 2 mètres femelle femelle coudée	115,20 €
TOUCH7_P32	Couvercle batterie	5,62 €

5°) Les tarifs de mise à disposition et utilisation de la maison du feu assurées à la B.S.P.P. au bénéfice de civils et militaires français et étrangers sont fixés comme suit :
(Tarifs en euros, par personne)

Type d'utilisation	Tarif horaire en euros
Maison du feu	38,50
Caisson (observation ou attaque)	22,10
Formation sans infrastructure feu (COPT, aquarium à gaz, aire extinction feux naissants, ...)	17,95

Module d'entraînement au port de l'ARI (MEPAR)	26,70
--	-------

6°) Mise à disposition de préventionnistes à des jurys d'examens de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes (SSIAP) :

Intitulé de l'examen	Coût journalier par formateur (en euros)
Examen SSIAP 1	720,00
Examen SSIAP 2	820,00
Examen SSIAP 3	940,00

7°) Prestation spécifique dans le domaine de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes :

- Co-signature de diplômes par équivalence : 30,00 euros l'unité

8°) Mise à disposition du stand de tir :

Mise à disposition stand de tir	Coût d'une demi-journée (en euros)	Coût journalier (en euros)
	231,00	463,00

Article 10

1°) Les taux de base prévus par la délibération du conseil de Paris du 23 septembre 1985 susvisée sont portés à :

Intitulé	Tarif horaire en euros
Taux « A » (coût du personnel)	28,70
Taux « B » (coût des matériels et des véhicules)	6,65
Taux « C » (coût du mètre de tuyau utilisé)	0,75

2°) Les tarifs de mise à disposition de personnel qualifié, dans le cadre de travaux d'expertise (groupe de travaux, pôle de compétitivité, instructions et expertises judiciaires etc.), sont fixés comme suit :

Intitulé	Tarif horaire en euros
Officier supérieur, expert gestion de crise (CEMO, Chef CO)	61,30
Expert domaine (CHIM, RAD, HYDRO, etc.)	50,50
Expert domaine crise (Conduite, moyen)	46,90
Officier supérieur, spécialiste TIC	46,90
Officier subalterne, spécialiste TIC	45,20

Technicien, spécialiste TIC	37,60
Responsable technique TIC	31,90
Personnel médical (médecin, psychologue, pharmacien)	64,30
Acteur, animateur dans le cadre de restitution, de tests, d'expérimentation	21,10
Expert domaine contentieux analyse incendie ou secours à personne	46,40

3°) les tarifs des travaux de conception et de préparation de stages/formation (hors domaine de spécialité spécifique) à la demande, sont fixés comme suit :

Intitulé	Tarif horaire en euros
Officier	44,70
Sous-officier	37,00
Militaire du rang	21,10

Article 11

Compte tenu de ces nouveaux taux, les redevances dues pour services rendus sont fixées ainsi qu'il suit :

I- Montant de la rétribution due en euros pour chaque officier, sous-officier ou militaire du rang de la B.S.P.P. de service dans les différents établissements recevant du public :

1°) Service de sécurité :

	Service normal en euros	Hors service normal en euros
Officier	275,70	558,00
Sous-officier	208,00	420,10
Militaire du rang	138,30	277,70

2°) Service de défense contre l'incendie :

	Service normal en euros	Hors service normal en euros
Officier	56,10	84,40
Sous-officier	43,20	62,80
Militaire du rang	29,20	43,20

II- Montant de la rétribution due en euros par les établissements recevant du public pour lesquels un service composé de sapeurs-pompiers est fourni en application de la réglementation :

Les tarifs sont fixés à **50 %** de ceux indiqués au I ci-avant,

1°) Service de sécurité :

	Service normal en euros	Hors service normal en euros
Officier	137,85	279,00
Sous-officier	104,00	210,05
Militaire du rang	69,15	138,85

2°) Service de défense contre l'incendie :

	Service normal en euros	Hors service normal en euros
Officier	28,05	42,20
Sous-officier	21,60	31,40
Militaire du rang	14,60	21,60

III- Montant de la rétribution due pour les services fournis à l'occasion de manifestations d'initiative privée et de dépannages de véhicules en dehors de la voie publique :

1°) Personnel employé :

	Taux normal en euros		Taux majoré Service fourni entre 21 h et 6 h, Service fourni dimanches et jours fériés en euros	
	1 ^{ère} heure	Par heure supplémentaire	1 ^{ère} heure	par heure supplémentaire
Officier	83,40	105,00	111,70	166,80
Sous-officier	62,30	79,80	83,90	124,60
Militaire du rang	43,20	51,50	55,50	84,90

2°) Engins utilisés :

En euros	Taux normal en euros		Taux majoré en euros Service fourni entre 21 h et 6 h, dimanches et jours fériés	
	1 ^{ère} heure	par heure supplémentaire	1 ^{ère} heure	par heure supplémentaire
a) matériels légers (motopompe d'épuisement, groupe électrogène, générateur d'air chaud...)	16,80	11,40	19,70	16,50

b) moyens et véhicules légers (motopompe remorquable, compresseur d'air, véhicules d'interventions divers, camionnettes, voitures de liaison, motos...)	82,40	55,00	94,70	82,10
c) véhicules de lutte contre l'incendie (moyen élévateur aérien, engins pompes, exploration longue durée, véhicules lourds...)	244,10	162,70	283,70	242,80
d) véhicules de secours à victimes (ambulance de réanimation, véhicule de secours et d'assistance aux victimes...)	162,20	99,80	190,00	162,70
e) véhicules spécialisés (camion de désincarcération, fourgon de protection d'éclairage et de ventilation, véhicule radiologique et chimique, camion groupe de recherche intervention en milieu périlleux, camion exploration longue durée, moyens de dépannage ...)	162,20	99,80	190,00	162,70
f) moyens nautiques (Bateau-pompe (VEDI-ESAVI), embarcation secours à victime (ESAV) canot de sauvetage léger avec moteur embarcation diverses...)	406,90	269,90	474,40	405,80

3°) Tuyaux mis en œuvre :

Rétribution forfaitaire en euros par mètre de tuyau utilisé	Taux normal	Taux majoré pour service fourni entre 21h et 6h, et dimanches et jours fériés
Diamètre 25 mm	0,70	0,85
diamètre 35 mm	0,85	1,20
diamètre 45 mm à 70 mm	1,65	2,15
diamètre 110 mm	2,65	4,15

Article 12

La rétribution de la mise à disposition de tiers de la musique de la B.S.P.P. et de prestations assimilées (la gymnastique...) est fixée comme suit :

1°) Indemnités de déplacements temporaires	Application du décret et de l'arrêté fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des militaires.
2°) Remboursement des dépenses des carburants et frais de péage	Au prorata du kilométrage parcouru (référence MAPPY).
3°) Mise à disposition du personnel et du matériel en formation plénière	Forfait par prestation : 895,00 €
3° bis) Mise à disposition du personnel et du matériel en formation restreinte	Forfait par prestation : 428,00 €

Article 13

Rémunération de certains services consistant en une valorisation du patrimoine immatériel de la BSPP.

Peuvent donner lieu à rémunération pour services rendus les prestations suivantes au profit de personnes publiques ou privées :

- cession, concession ou licence de droits de propriété intellectuelle ;
- participation à la création de droits de propriété intellectuelle ou de biens, lorsque ceux-ci résultent de l'exécution d'un marché public ou d'un contrat de partenariat ;
- mise à disposition ou cession d'informations ;
- location ou mise à disposition, à titre temporaire, de salles, d'espaces ou de terrains, en vue d'événements, de manifestations, de tournages d'œuvres audiovisuelles ou de prises de vue ;
- organisation ou participation à l'organisation d'événements de toute nature, notamment colloques et conférences ;
- valorisation du savoir-faire ou de l'expertise, notamment en matière de formation, recherche et études ;
- mise à disposition temporaire d'espaces ou vente d'espaces sur tous supports à des fins publicitaires, de communication ou de promotion.

Le montant des rémunérations perçues au titre des prestations énumérées ci-dessus est fixé, pour chaque prestation, selon ses caractéristiques, par voie de contrat accompagné d'une évaluation financière.

Les prestations mentionnées ci-dessus peuvent être accompagnées de prestations complémentaires, telles que la mise à disposition de moyens, donnant lieu à rémunération conformément aux tarifs fixés au présent arrêté.

Article 14

Les communications téléphoniques personnelles passées par l'intermédiaire du réseau de la B.S.P.P. en préfixe « 01 » sont facturées aux prix du marché de télécommunication en vigueur au moment de l'appel.

Article 15

Le paquetage ainsi que tout matériel remis au militaire, ou personnel assimilé, au regard de sa fonction particulière, doit être restitué lors de sa radiation des cadres / des contrôles ou de sa fin de contrat.

En cas de non restitution, la BSPP se réserve le droit de recourir à toute procédure administrative utile pour procéder au remboursement des effets et/ou matériels manquants sur le fondement du prix unitaire fixé sur le catalogue de matériel utilisé par la BSPP avec ses fournisseurs.

Article 16

Les recettes correspondantes sont constatées au chapitre 921, article 921-1312, comptes nature 70388, 70688, 70848, 70878, 7088, 7788 et 778 de la section de fonctionnement du budget spécial de la préfecture de police.

Article 17

L'arrêté n°2021 – T02 du 27 décembre 2021 fixant le montant des rétributions dues pour les services divers rendus par la brigade de sapeurs-pompiers de Paris dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne et de la Ville de Paris est abrogé à compter du 1^{er} avril 2022.

Article 18

Le directeur des finances, de la commande publique et de la performance, le directeur des transports et de la protection du public, le préfet, secrétaire général de la zone de défense de Paris et le général commandant la brigade de sapeurs-pompiers de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin municipal officiel de la Ville de Paris.

**Pour le préfet de Police et par délégation,
Le directeur des finances, de la commande
publique et de la performance**

Philippe CASTANET